



**L'ACCORD SUR LE TRAVAIL DE NUIT profitera surtout aux gros acteurs du «retail» et de la distribution.**

BELGA IMAGE

## ACCORD-CADRE

# COUP DE POUCE AU COMMERCE EN LIGNE

*Le travail de nuit est désormais autorisé dans le commerce et la distribution. Les e-commerçants se félicitent de cette flexibilité accrue qui renforce la compétitivité de la Belgique par rapport à ses voisins.*

**J**uste avant la trêve des confiseurs, les partenaires sociaux ont fini par s'entendre sur l'extension des horaires de travail après 20h dans le secteur du commerce et de la distribution. Un accord-cadre pose les bases d'une convention collective de travail sectorielle, qui autorisera le travail de nuit pour le commerce en ligne. L'objectif est «la création d'emplois supplémentaires de qualité dans les activités de l'e-commerce».

Dans la foulée, les entreprises seront invitées à négocier des CCT ou des règlements de travail encadrant ce travail de nuit, qui donnera droit à des primes horaires pour les travailleurs concernés. «Cela va se mettre en place très rapidement au sein des entreprises. La volonté est forte du côté des e-commerçants», assure Carine Moitier, directrice de l'association BeCommerce, qui représente le secteur en Belgique.

### Livraison express

Depuis plusieurs années, le secteur revendique cette extension des plages horaires dans l'e-commerce. Les clients sont en effet de plus en plus demandeurs de livraisons rapides, dès le lendemain de la commande, voire le jour même. Pour répondre à ces exigences, les e-commerçants doivent être capables de préparer les commandes à tout moment, y compris en soirée. L'explosion des achats lors des fêtes de fin d'année (qui représen-

tent 15 à 20% du chiffre d'affaires annuel d'une *webshop* d'après BeCommerce) nécessite également un renforcement des équipes et des horaires de travail étendus.

Les pays voisins se sont lancés dans cette voie plus tôt que la Belgique. Les Pays-Bas ont adapté leur législation en 2008, ce qui a contribué au développement du secteur local de l'e-commerce.

«Certains de nos membres ont averti qu'ils pourraient délocaliser leur activité aux Pays-Bas si la législation belge n'était pas adaptée», pointe Carine Moitier.

La nouvelle réglementation ne changera pas grand-chose pour les «petits» e-commerçants belges. Ceux-ci n'ont souvent pas la capacité de gérer l'envoi des commandes, qu'ils sous-traitent à des acteurs spécialisés dans la logistique, lesquels sont eux-mêmes déjà autorisés à travailler de nuit. L'accord profitera surtout aux gros acteurs du *retail* et de la distribution. «Les groupes qui internalisent leur logistique auront plus de facilité dans la préparation de leurs commandes. Cela évitera que des centres de distribution se créent de l'autre côté de la frontière», observe Damien Jacob, consultant en e-commerce. On pense par exemple à Amazon, qui possède un centre de distribution dans le nord de la France, mais qui n'en a pas encore installé en Belgique.

© GILLES QUOISTIAUX

## MÉDIAS

### MINT REVIENT PAR LA BANDE FM

Evincée des ondes radio il y a huit ans déjà lors de l'adoption d'un nouveau plan de fréquences par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), la station pop-rock Mint végétait jusqu'il y a peu sous la forme digitale d'une webradio au grand dam de ses fans.

Mais depuis le 4 janvier, elle a retrouvé le chemin des ondes, via une petite entourloupe qui ne plaît guère au CSA. RTL Belgique, sa maison mère, a en effet conclu un partenariat avec trois radios provinciales — Maximum FM à Liège, Must FM Namur et Must FM Luxembourg — pour donner à ces trois stations un petit goût mentholé. Concrètement, ces trois radios gardent leur nom d'origine mais affichent désormais un habillage musical et des jingles 100 % Mint, histoire de donner une harmonie à l'ensemble et de ressusciter sur les ondes la radio pop-rock du groupe RTL. Dès le 15 février, des émissions communes viendront aussi égayer l'antenne des trois radios partenaires. Objectif à peine voilé de Mint : consolider les bases d'un bon dossier pour se positionner dans l'attribution du nouveau plan de fréquences en 2017. De son côté, le CSA a déjà envoyé un courrier à Maximum FM et aux deux Must FM pour leur rappeler le respect de leurs engagements pris dans le cadre du plan de fréquences actuel. Ambiance... © F.B.